



PARCELLE N° 44

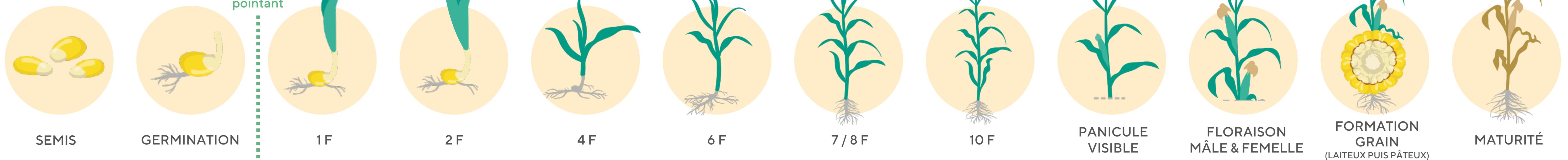


AGRICULTURE CONVENTIONNELLE



MAÏS ENSILAGE

Précédent : Prairie Temporaire + Sorgho



ISARD® :

AMM (BASF) : 9900251 ; composition : Diméthénamide-P 720 g/l ; formulation : (EC) concentré émulsionnable.

ELUMIS® :

AMM (SYNGENTA) : 2100111 ; composition : Nicosulfuron 30 g/l, Mésotrione 75 g/l ; formulation : (OD) suspension concentré huileuse.

PEAK® :

AMM (SYNGENTA) : 2080117 ; composition : Prosulfuron 750 g/l ; formulation : (WG) granulé dispersable.

VOLIAM® :

AMM (SYNGENTA) : 2100121 ; composition : Chlorantraniliprole 200 g/l ; formulation : (SC) suspension concentrée (concentré fluidifiable).

TECHNO INTENS® :

AMM (PHYTEUROP) : 2130086 ; composition : Métdaldehyde 25 g/kg ; formulation : (GR) granulé.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.phyteurop-industry.fr. 07/11/2025

Agrément SYNGENTA n° MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques. Agrément ADAMA n° IF01696 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Agrément FMC FRANCE n° 6900010. Agrément LIFE SCIENTIFIC LTD n° 6900020 : Distribution produits phytosanitaires professionnels. Agrément BASF n° IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Agrément BAYER SAS n° RH02118 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Agrément PHYTEUROP n° IF01755 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Agrément CORTEVA n° PA00272 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Agrément DE SANGOSSE n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. UPL France est titulaire de l'agrément N° 9200008 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

ISARD® :

ATTENTION : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H302 Nocif en cas d'ingestion. H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H335 - Peut irriter les voies respiratoires.



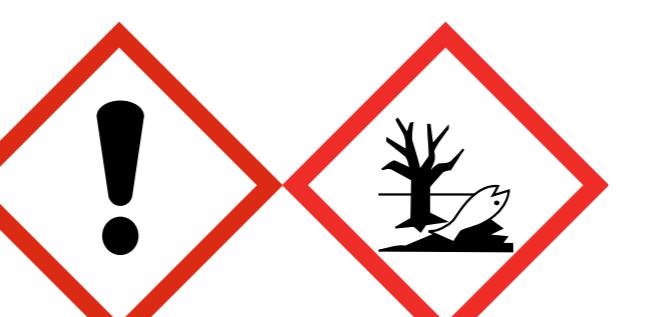
ELUMIS® :

ATTENTION : H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques. EUH451 - Peut provoquer une contamination diffuse à très long terme des ressources en eau. H361d Susceptible de nuire au foetus.



PEAK® :

ATTENTION : EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques. H302 - Nocif en cas d'ingestion.



VOLIAM® :

ATTENTION : H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. EUH208 - Contient réaction de masse de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.



TECHNO INTENS® :

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.